



N° 75 - mai 2021 - ISSN 1298-3667

# Sdis info 90

Magazine d'information du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Territoire de Belfort



[www.pompiers90.fr](http://www.pompiers90.fr)



## > DOSSIER P 6-7

Protection fonctionnelle des agents du SDIS face aux agressions

## > SPORT P 9

Réaménagement de la salle de sport du centre de secours de Belfort-sud

## > CENTRES ET AMICALES P 12

Sapeurs-pompiers volontaires vous êtes prioritaires à l'accès au logement Territoire habitat



## Colonel Philippe Pautigny

Directeur Départemental

Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers  
du Territoire de Belfort

*Je suis très heureux de vous présenter le nouveau numéro de notre magazine d'information. Vous aurez tout loisir d'y découvrir les grands chantiers en cours, les dossiers préoccupants du moment et les dernières innovations qui vont changer notre quotidien. Cette année 2021 est particulière, elle est marquée d'une pandémie qui se poursuit dans la durée et qui nous contraint tous mais qui doit également nous renforcer et nous unir.*

*Nos forces se concentrent sur l'activité opérationnelle mais aussi sur la vaccination des populations. Notre mission est d'être présent aux côtés d'autres services pour assurer une lutte sans relâche contre un mal sournois. Nous sortirons de cette crise la tête haute car vous aurez su, une fois de plus, faire preuve d'adaptation et de solidarité auprès de nos concitoyens. Les Terrifortains ont l'assurance de notre soutien plein et entier.*

*J'ai coutume de dire que nos missions ont du sens, elles sont belles, elles sont exigeantes, chargées d'humanité et tellement utiles à notre société. C'est ce qui nous caractérise, c'est dans notre ADN, servir avec courage et dévouement ! Une nouvelle fois je vous remercie toutes et tous pour l'énergie que vous déployez, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, agents administratifs et techniques ou contractuels, jeunes sapeurs-pompiers et anciens pour porter toujours plus haut les valeurs des sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort. Les travaux à mener dans les mois à venir sont particulièrement riches d'enseignements et prometteurs. L'accompagnement des centres de secours dans leur pilotage, la nouvelle mission Hydrogène qui place notre SDIS en figure de proue mais encore un travail de fond sur la lutte contre les cyber-attaques.*

*Dans ce numéro, j'ai souhaité qu'un dossier spécial concernant la protection que le service peut apporter à tous les sapeurs-pompiers victimes d'agressions en intervention (dénommée protection fonctionnelle) vous soit présenté. Au travers de cet article, je tiens à souligner toute l'attention que je porte à ce sujet qui me tient à cœur et soutenir les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans leurs démarches. Je serai toujours à leurs côtés.*

*C'est avec fierté et avec joie que je vous transmets ce nouveau numéro.*

## SOMMAIRE

### > ACTU

p 3

- Nouvelle saison estivale pour la surveillance de baignade de la plage du Malsaucy
- Vente de moniteurs multiparamétriques

### > FORMATION

p 4-5 et 8

- Conduite, COD1, COD CCR, COD3, COD6
- Les pompiers apprennent à réagir face à un accouchement inopiné
- Stellantis
- Sauvetage-déblaiement
- Formation feux de forêts mutualisée entre les SDIS 25 et 90

### > DOSSIER

p 6-7

- Protection fonctionnelle des agents du SDIS face aux agressions

### > SPORT

p 9

- Réaménagement de la salle de sport du CS de Belfort-sud

### > LE PERSONNEL

p 10-11

- L' équipe du CTA au 1<sup>er</sup> mai 2021
- Devenir opérateur du CTA-CODIS
- Capitaine Céline Poiret mise à l'honneur
- Bienvenue au SDIS
- Mouvement du personnel
- Citations à l'ordre du Corps
- Ltn Noël Szymanski nouveau CTD conduite

### > CENTRES ET AMICALES

p 12

- Sapeurs-pompiers volontaires vous êtes prioritaires à l'accès au logement Territoire habitat

Ce magazine est publié par le :

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Territoire de Belfort  
4, rue Romain Rolland - 90000 BELFORT

Directeur de la publication : Colonel Philippe Pautigny

Rédaction : P. Pautigny, O. Charpy, S. Martin, T. Oberlin, S. Joly  
Maquette : S. Joly

Photos : N. Szymanski, H. Richert, J. Demange, N. Sauget, M. Rossez,  
S. Joly, COM SDIS 90

Impression : COM SDIS 90, 500 exemplaires

Photo de couverture de Sylvie Joly : Formation sauvetage-déblaiement dans les anciens locaux de l'IFSI, le 16 mars 2021





## Nouvelle saison estivale pour la surveillance de baignade de la plage du Malsaucy

L'ouverture de la plage approche et les préparatifs pour cette mission de surveillance ont déjà été lancés. Cette année, ce sont 25 sauveteurs qui assureront la sécurité des Terrifortains lors de leur baignade au Malsaucy à compter du 5 juin.

En 2020, 22 sauveteurs avaient réalisé près de 3 500 heures de surveillance. En effet, le niveau de fréquentation de la plage a été élevé. Cette année devrait connaître une affluence importante également et afin d'augmenter la capacité d'accueil du site, le Conseil Départemental a aménagé une extension de la plage. Cependant la zone de surveillance restera la même que les années précédentes.

Afin d'organiser cette mission de surveillance en toute sécurité et en pleine coordination, une équipe de pompiers expérimentés est à l'oeuvre. Elle est composée de l'Adjudant-chef Frédéric Parent, responsable de l'organisation et de la mission au sein du groupe opération, de l'Adjudant-chef Daniel Da Silva, conseiller technique départemental plongée et du Sergent Florent Fioux qui aura la fonction de Chef de poste de surveillance assisté par plusieurs chefs de poste adjoints.

La mission sera décomposée en trois phases.

- Préparation avec l'estimation des besoins matériels et humains
- Organisation du dispositif et c'est au travers du stage SBAN que l'ensemble des sauveteurs seront formés et accoutumés au site. Ce stage débutera quelques jours avant la surveillance de la plage.
- Surveillance de la plage qui se terminera le 29 août 2021.

Les vacanciers devraient apprécier les joies de la plage comme chaque année avec en sus le plaisir de retrouver, peut être, une vie presque normale...



## Vente de moniteurs paramétriques

Deux anciens moniteurs multiparamétriques en fin de garantie, pièces et main d'œuvre, ont été vendus, le 9 avril, à l'Unité Mobile de Premier Secours 90, intéressée pour les acheter. Deux autres anciens moniteurs sont en vente également sur le site Agorastore.



## ZOOM sur les formations CONDUITE

### ► COD 1

#### Conduite et mise en œuvre des engins pompe

Cette formation s'est déroulée à Châteauneuf les Forges, les 19 et 20 mars. Elle avait pour objectif de maîtriser les connaissances, réglementaire et technique, des engins pompes, d'utiliser une pompe en intervention et d'adapter son comportement aux situations particulières qui peuvent se présenter en intervention.



### ► COD CCR

#### Conducteur de camion-citerne rural CCR

Les sapeurs-pompiers dont les centres de secours disposent d'un CCR ont suivi une formation leur permettant d'acheminer cet engin sur tous les types de routes et de chemins peu accidentés, les 26 et 27 mars, dans la forêt d'Auxelles-Bas. Pendant cette formation, ils ont appliqué les règles de sécurité, en tenant compte de leurs aptitudes et de leurs limites, tout en assurant la capacité opérationnelle de leurs moyens.



Une coopération s'est effectuée en amont avec l'Office National des Forêts qui a transmis une carte retraçant les pistes de tout le département. Ce partenariat a permis à son tour au SDIS de référencer, dans le cadre de cette formation, les pistes accessibles aux engins de type camion citerne rural, forestier et véhicule de liaison. Ce référencement sera également utilisé lors des formations feu de forêt (FDF).





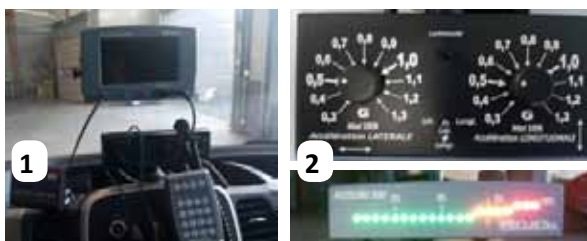
## ZOOM sur les formations CONDUITE

### ► COD 3

Journée interdépartementale d'échanges des formateurs en conduite tout terrain



Les formateurs spécialisés dans la conduite tout terrain des SDIS 25 et 90 se sont retrouvés pour une journée de partage, le 1<sup>er</sup> avril, sur le camp militaire de 3 500 ha de Valdahon (25). Cette dernière s'est articulée autour de la découverte par les 4 pompiers du Territoire de Belfort des nombreuses pistes du terrain avec pentes, dévers et fossés et de la démonstration aux 8 pompiers du Doubs du matériel utilisé pour la sensibilisation à la conduite en situation d'urgence des véhicules légers du SDIS 90 : le freinographe (1) et l'accéléromètre (2) (photos ci-dessous).



Cette journée co-organisée par les SDIS 25 et 90, sera reconduite l'année prochaine au Ballon d'Alsace.

### ► COD 6

Conduite et mise en oeuvre des moyens élévateurs aériens



C'est au cours de cette formation COD 6, du 26 au 30 avril, que les 5 stagiaires pompiers professionnels des centres de secours de Belfort-nord et sud ont appris à maîtriser le gabarit de la grande échelle, étudier les différentes échelles aériennes ainsi que la réglementation concernant les accès des immeubles et des habitations.

#### RÉFÉRENTS SECTION CONDUITE

Ltn Noël Szymanski  
 Adc Hervé Richert  
 Adc Vincent Meunier  
 Sch Jocelyn Demange  
 Sch Jean Pierre Mange  
 Ltn Thierry Petit



## Protection fonctionnelle des agents du SDIS face aux agressions

Les agressions commises à l'encontre de sapeurs-pompiers en intervention se développent. Ces actes doivent être prévenus, dénoncés et sanctionnés. Dès lors qu'un agent est victime d'une agression dans l'exercice de ses fonctions ou en raison de ses fonctions, cet agent a le droit à des mesures de protection et d'assistance dues par sa collectivité, c'est ce que l'on appelle la protection fonctionnelle.

### Protection de la collectivité

En 2016, le Conseil d'administration du SDIS 90 s'est prononcé sur la protection fonctionnelle accordée à ses agents, sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, agents administratifs et techniques et élus, face aux atteintes volontaires à leur intégrité dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison de leurs fonctions. Ces agressions peuvent être du ressort des violences physiques ou verbales telles que menaces, injures et outrages mais également de l'ordre de la diffamation. La collectivité protège également l'agent s'il est poursuivi par un tiers pour faute de service dans la mesure où aucune faute personnelle n'a été commise. Une procédure d'accompagnement et de soutien de ses agents a été mise en place via la circulaire GAAF-18-04 - Protection fonctionnelle des agents.

Vous pouvez la consulter en flashant le QR code, ci-contre, ou :  
- sur le serveur : J:\DATAWIN\Dossiers Publics\Notes de services et circulaires\Circulaires\Vert - Ressources humaines\GAAF-18-04 - Protection fonctionnelle des agents  
- sur le site internet : [www.pompiers90.fr/agents/08.Circulaires et notes de services/Circulaires/Vert/GAAF-18-04 - Protection fonctionnelle des agents](http://www.pompiers90.fr/agents/08.Circulaires%20et%20notes%20de%20services/Circulaires/Vert/GAAF-18-04 - Protection fonctionnelle des agents)



### Porter plainte



#### L'intérêt de porter plainte

Seule la plainte peut déclencher les poursuites pénales envers les agresseurs. Le Procureur tient compte du passé judiciaire de l'agresseur. Plus un agresseur a de plaintes contre lui, plus il aura de chance d'être poursuivi et présenté devant un juge. Sans passé judiciaire, le procureur classera plus facilement l'affaire ou sanctionnera d'une peine moins lourde (mesure alternative comme un rappel à la loi, une médiation, un travail d'intérêt général...).

#### La réactivité dans le dépôt de plainte.

Elle doit avoir lieu si possible 48 heures après l'agression. L'agresseur est mis en garde à vue dans des délais courts. Si aucune plainte n'est déposée contre lui rapidement, le procureur n'aura pas matière à le poursuivre et l'affaire sera plus aisément classée sans suite ou accompagnée de mesures alternatives.

#### Être acteur des suites de son dépôt de plainte.

> L'agent dépose plainte en son nom propre, même s'il est agressé au titre du service. Le SDIS n'est pas forcément destinataire de toutes les informations du dossier.

> Les agents doivent donc rester **acteurs** des suites de leur dépôt de plainte et informer le SDIS de toute information. En effet, les officiers de police judiciaire peuvent appeler directement les agents pour leur donner les dates d'audience, sans en avertir le SDIS.

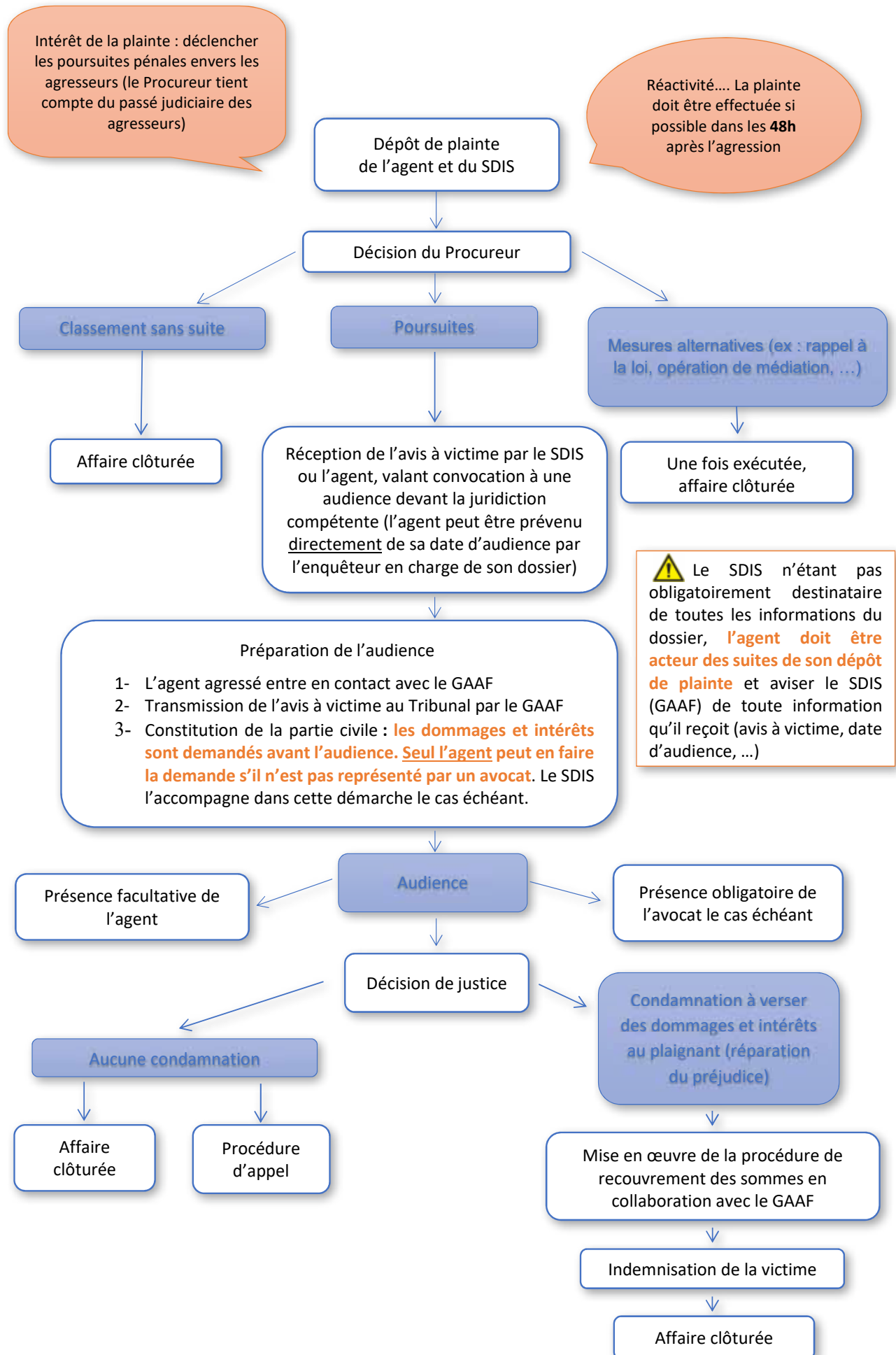
> Les agents ne doivent pas communiquer dans leur dépôt de plainte leur adresse personnelle mais indiquer l'adresse du SDIS, pour une question de sécurité mais également pour un meilleur suivi par le SDIS si une suite judiciaire est donnée.

> Seul l'agent, ou son avocat, le cas échéant, peut faire la demande de dommages et intérêts avant l'audience. Le SDIS ne peut pas le faire à sa place, cependant le groupement des affaires administratives et financières peut accompagner l'agent dans ses démarches.

### Actions menées par le procureur suite à un dépôt de plainte

Sandrine Martin, cheffe du service de l'administration générale, a récemment réalisé une immersion au tribunal correctionnel de Belfort. À cette occasion elle a rencontré le Procureur de la République qui lui a détaillé les différentes actions qu'il peut mener lorsqu'un agent porte plainte. Elle a présenté les éléments importants à retenir (fiche ci-contre), lors de la réunion des chefs d'unités territoriales, le 29 avril, ainsi que dans les centres de secours de Belfort-nord, les 5, 6 et 7 mai et de Belfort-sud les 14, 15 et 16 juin.

## Actions menées par le procureur suite à un dépôt de plainte





## Les pompiers apprennent à réagir face à un accouchement inopiné

Une sage-femme, Christelle Dubreuil, vient d'être recrutée au service de santé et secours médical pour dispenser aux sapeurs-pompiers les bons gestes et attitudes à adopter lors d'un accouchement inopiné à domicile ou en ambulance sur le trajet vers l'hôpital. Dans le département les pompiers sont confrontés régulièrement à ce type de situation avec 67 transports vers l'hôpital et 6 accouchements dans l'ambulance en moyenne par an.

Samedi 17 avril, ce sont 10 sapeurs-pompiers volontaires en formation chef d'équipe qui ont suivi pendant 2 heures ses précieux conseils. Ils ont ainsi découvert que le score de Malinas permet grâce à de nombreux critères de déterminer l'imminence d'un accouchement. Ils ont également appris à installer et positionner la future maman dans l'ambulance ainsi que les gestes d'hygiène à mettre en œuvre.

Pour illustrer son cours, la sage-femme s'est appuyée sur des vidéos et a utilisé un faux ventre pédagogique afin de mettre en scène la sortie du bébé. Cet atelier pratique a permis de sensibiliser les participants aux bons gestes à effectuer face à la gestion du cordon ombilical et à l'expulsion du placenta.



## Le SDIS 90 chez Stellantis



Dans le cadre d'une formation de maintien et de perfectionnement des acquis, les sapeurs-pompiers professionnels ont été accueillis par le groupe Stellantis sur son site de recherche et développement de Belchamp, lors de 6 journées, du 2 au 31 mars 2021. Ces dernières ont été l'occasion de leur faire découvrir le site lors d'une présentation générale par le préventeur et également de revoir la marche générale des opérations de secours routier et de se perfectionner aux techniques de désincarcération adaptées aux véhicules de dernière génération. En effet, quatre véhicules accidentés et non accidentés tels que 508, DS7, hybride et électrique, ont été gracieusement mis à leur disposition par journée de formation. Deux référents secours routier du SDIS ont ainsi formé 18 stagiaires par journée.

## Sauvetage-déblaiement

Les sapeurs-pompiers sauveteurs-déblayeurs suivent chaque année une formation de maintien et de perfectionnement des acquis qui se répartit en trois journées et une manœuvre de nuit. La première journée s'est déroulée, pour chaque équipe de garde, du 9 au 16 mars dans les locaux de l'ancien IFSI. Il s'agissait d'évacuer les victimes d'un tremblement de terre en utilisant plusieurs techniques telles que la poulie, les échelles parallèles (photo couverture) et le percement. Cette formation a pour objectif de maintenir les connaissances des sapeurs-pompiers dans le domaine du sauvetage-déblaiement, de gérer une intervention nécessitant un sauvetage-déblaiement en qualité d'intervenant spécialisé et de maintenir la cohésion opérationnelle des équipes par la pratique d'exercices simulés.



## Formation feux de forêts mutualisée entre les SDIS 25 et 90



Les chefs d'agrès et équipiers feux de forêts des SDIS 25 et 90, se sont formés sur deux sessions d'une semaine, entre le 19 et 30 avril 2021, dans le Pays de Montbéliard et le Sud du Territoire de Belfort. Les équipes pédagogiques mixées ont été constituées en binôme FDF3 / FDF2. Pour l'ensemble du groupe, la sécurité collective et individuelle, le port des équipements de protection individuelle, les manœuvres feux de forêts, la topographie et le guidage, ont été rappelés. Ces sessions ont permis de former 2 FDF2 et 6 FDF1 du SDIS 90.



## Réaménagement de la salle de sport du centre de Belfort-sud

Dans le cadre de la réforme des activités physiques, une nouvelle approche de leur pratique et enseignement est initiée au SDIS 90. La première étape de cette démarche a été amorcée avec le réaménagement de la salle de sport du centre de secours de Belfort-sud, dont le projet a été présenté lors du CHSCT du 30 novembre 2020, par le lieutenant Régis Heidet et l'adjudant Johann Lipp. Cette phase expérimentale, si elle est concluante, se poursuivra progressivement dans les autres centres du département.

### Une rénovation du sol au plafond !

Cette dernière a nécessité 30 jours de travaux assurés par le sergent-chef Christophe Laurenchet et le caporal Laurent Bardot, sur leurs gardes et jours de repos. Le plafond a été modifié afin de rentrer la structure de la cage et permettre la pratique de la barre fixe. Le sol a été complètement remplacé par un sol amortissant en caoutchouc recyclé. La salle a été repeinte entièrement.



La cage de musculation cross-training permet de pratiquer un renforcement musculaire à poids de corps.



Le stand des haltères s'est enrichi de nouveaux matériels permettant de travailler avec plus de sécurité et confort.



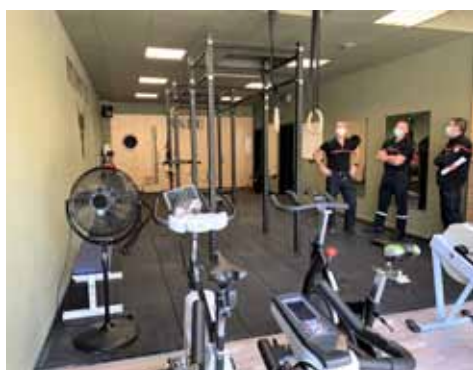
De gauche à droite : Sch Laurenchet, Cpl Bardot, Cdt Erard, chef de centre et Lt n Heidet, conseiller technique départemental encadrant les activités physiques et sportives.

### De nouveaux matériaux innovants

Elle a été réaménagée avec de nouveaux matériaux, permettant de moderniser la pratique sportive, tels que la cage de musculation cross-training et le stand des haltères. La cage de musculation cross-training permet de pratiquer un renforcement musculaire à poids de corps. Elle se suffit à elle-même et aucun matériel supplémentaire n'est nécessaire. La partie cardio-training a été conservée à l'identique. L'ancien matériel encore aux normes a été rétrocédé au centre de Beaucourt. Une partie du matériel trop vétuste a été vendu sur le site Agorastore.

### Une pratique de l'activité physique encadrée

Cette salle permet de travailler le renforcement musculaire et le cardio-training, sur les bases de la gymnastique et l'haltérophilie. Le cross-training correspond à l'activité professionnelle et permet aux sapeurs-pompiers de gérer leurs efforts. Un planning renouvelé mensuellement est affiché dans la salle. Il comporte les séquences détaillées en fonction des capacités personnelles de chacun. Hors période COVID-19, cette salle permet à 15 sapeurs-pompiers de s'entraîner simultanément dont 12 sur la cage et 3 sur les ergomètres.



L'ÉQUIPE DU CENTRE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE AU 1<sup>er</sup> MAI 2021

CHEF DU CENTRE



Ltn Eric Chevillard

CHEFS DE SALLE



Adj Patrice Berger



Adj Olivier Delannoy



Adc Christian Dolange



Adc Lionel Mossmann



Adc Bernard Muller



Adc Frédéric Parent



Adj Cyril Schmidlin

OPÉRATEURS



SPP Cch Franck Amiot



SPP Sgt Arnaud Baum



SPP Sch Mickaël Becker



SPP Sch Didier Beltzung



SPP Sgt Florian Biechler



SPP Cch Grégory Bihry



SPP Sgt Matthieu Billot



SPP Cch Julien Brocal



SPV Adj Olivier Bruey



SPV Sch Sandrine Cavalotti



SPV Cpl Louis Clusan



SPP Sgt Florent Fioux



SPV Sgt Loïc Jechoux



SPV Sch Steeve Leroy



SPP Sch J. Pierre Mange



SPP Cpl Perrine Petey



SPV Sgt Lucas Sadoudi



SPP Sgt Emmeline Tomczak



SPV Adj David Vonfelt



SPV Cch Axel Zerbini

Devenir opérateur du CTA-CODIS

Pour devenir opérateur de traitement des appels urgents et de coordination opérationnelle, 5 stagiaires ont suivi une formation théorique dans les locaux de l'état-major, du 22 au 26 février. Elle leur a permis d'acquérir les notions essentielles aux missions dévolues aux opérateurs du centre de traitement de l'alerte et du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CTA/CODIS) mais également d'exploiter les moyens opérationnels et de s'intégrer dans un dispositif CTA. Ils ont été formés à la prise d'appels d'urgence, à la coordination opérationnelle des unités, à la téléphonie, aux outils informatiques dédiés, aux modes de transmissions de l'alerte ainsi qu'à la gestion des modes dégradés. Ils ont poursuivi, en mars-avril, une formation pratique de deux journées de mise en situation professionnelle, d'ateliers pédagogiques personnalisés et de cinq gardes en double avant d'intégrer le CTA, après la validation de leurs stages.



**Nouveaux opérateurs**, sur la photo de gauche à droite : Cne Thierry Oberlin formateur, Cch Julien Brocal, Sgt Lucas Sadoudi, Sch Steeve Leroy, Sgt Loïc Jechoux, Cch Axel Zerbini

**Les formateurs** : Responsable pédagogique : Adj Olivier Delannoy, coordinateur de la salle opérationnelle  
Cne Thierry Oberlin, officier des systèmes d'information et de communication (SIC) / Sch Jean Pierre Mange et Sgt Florian Biechler, opérateurs CTA / Karim Fenniche et Louis Clusan, techniciens SIC

Capitaine Céline Poiret mise à l'honneur



Céline Poiret, cheffe du centre de secours de Belfort-nord, a été honorée par Florian Bouquet, président du Conseil départemental, parmi 5 femmes et 5 hommes qui ont choisi des métiers loin des codes sociaux habituels. La cérémonie s'est déroulée à l'Hôtel du Département, lors de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars.

« La féminisation évolue au sein du SDIS 90, notamment en ce qui concerne l'accès à certains postes à responsabilité. En effet, lors de mon recrutement en 2016, j'ai été la première femme officier professionnelle nommée à la tête d'un centre de secours important. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, je suis la première femme sapeur-pompier capitaine à

exercer la fonction d'officier de permanence départementale, occupée jusqu'alors par des sapeurs-pompiers masculins au grade de commandant. Je fais partie des 4 % de femmes sapeurs-pompiers professionnelles officiers au niveau national. Une femme cheffe de centre doit toujours être en capacité de se faire écouter, mais également d'être

dans une écoute, bienveillance et exigence, afin d'être la plus juste possible. Les femmes sont autant légitimes que les hommes pour occuper cette fonction. J'invite donc toutes les femmes intéressées et motivées à oser s'engager, d'autant que cette profession offre de nombreuses perspectives d'évolution dans de nombreux domaines. »



## BIENVENUE AU SDIS 90



**Célestine Bulier**  
SPV - Infirmière SSSM

Âgée de 24 ans et maman d'un enfant, Célestine est infirmière au service d'accueil des urgences au CH Emile Zola de Mulhouse. Elle est également SPV au grade de caporale-chef au centre de secours de Montreux-Château depuis 2014 après avoir été JSP en 2011. Elle a été recrutée en novembre 2020.



**Yves Corti**  
SPV - Infirmier SSSM

Âgé de 44 ans, Yves est infirmier aux urgences et SMUR de l'hôpital de Delémont depuis 2000. Il est également sapeur-pompier volontaire au grade d'adjudant-chef au centre de secours des Tourelles depuis 1992. Il a été recruté en novembre 2020.



**Vanessa Blanc**  
SPV - Infirmière SSSM

Âgée de 43 ans et mère d'un enfant, Vanessa est infirmière à l'HNFC. SPV à Belfort-nord depuis 1993, elle a changé d'affectation en décembre 2020 pour s'engager au SSSM où elle pratique les visites médicales, le SSO et la formation, elle est également correspondante habillement.



**Christelle Dubreuil**  
SPV - Sage-femme SSSM

Âgée de 52 ans, Christelle exerce en tant que sage-femme depuis 29 ans, dont 12 années à Belfort en libéral. Recrutée le 1<sup>er</sup> janv. 2021 au SDIS 90, elle assure la formation des sapeurs-pompiers sur les spécificités d'un accouchement inopiné.

## Nouveau conseiller technique départemental dans le domaine de la conduite



Le Lieutenant Noël Szymanski est nommé CTD, dans le domaine de la conduite des véhicules d'incendie et de secours depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021. Il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de la section conduite départementale.

## MOUVEMENT DE PERSONNEL

### PROMOTION

Cpl Franck Amiot, promu au grade de caporal-chef au 01/04/21  
Cpl Julien Brocal, promu au grade de caporal-chef au 01/04/21  
Sch Nicolas Didier, promu au grade d'adjudant au 01/04/21

### MOBILITÉ INTERNE

Cpl Baptiste Valdenaire affecté au CS Belfort-sud au 01/01/21  
Cch Franck Amiot, affecté au CTA-CODIS au 01/04/21  
Cch Julien Brocal, affecté au CTA-CODIS au 01/04/21  
Sch Guillaume Mossard, affecté au CS Belfort-sud au 01/04/21  
Adj Bruno Bianchi, affecté au CS Belfort-nord au 01/04/21

### RECRUTEMENT

Antoine Gamba recruté en qualité de SPV par contrat au 01/03/21

### RETRAITE

Adc Philippe Durand a fait valoir ses droits à la retraite, le 01/01/21



**Nadine Barbier-Szymanski**  
Experte psychologue au SSSM

Propose un espace de parole anonyme en toute confidentialité, sur rendez-vous, dans son cabinet à Montbéliard  
- 3 rue de la mouche -  
03 81 31 82 98 / 07 62 59 65 63  
barbiernadine@yahoo.fr

## CITATIONS À L'ORDRE DU CORPS



La Sergente-chef Magali Jeanningros et le Sergent Lucas Soudou, ont reçu des mains de Florian Bouquet, président du Conseil départemental et du Conseil d'administration du SDIS 90, en présence du Colonel Philippe Pautigny, leur citation à l'ordre du Corps, mercredi 13 janvier 2021, au centre de secours de Belfort-sud. Suite au sauvetage par deux adolescents d'un enfant et de son père sur le plan d'eau gelé du Parc de la Douce à Belfort, le 10 janvier 2021, ils ont été honorés pour leur réactivité et leur grand professionnalisme dans l'aide à Kellyan et Matéo qui ont ramené sur la rive un enfant de trois ans et pour avoir porté secours au père de famille encore dans l'eau et tétanisé par le froid.

Retour sur l'intervention



Dix-neuf sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ont été cités à l'Ordre du Corps Départemental pour leur rigueur et professionnalisme lors de deux interventions pour des incendies dans des immeubles d'habitation à Belfort. La cérémonie s'est tenue au centre de secours de Belfort-sud, en présence du Colonel Pautigny et des chefs de centres de secours de l'agglomération, jeudi 25 mars 2021.

Rue Gaston Deferre  
8/10/2020

21 récipiendaires

Ltn Philippe Gamba  
Ltn Olivier Vasseur  
Adj Daniel Da Silva  
Adj Ludovic Demeusy  
Sch Didier Gaulard  
Adc Philippe Macchi  
Sch Mathieu Montagnon  
Cch Julien Meyer  
Sch Cédric Besnier  
Sap1<sup>ère</sup> cl Estebane Mouhat  
Sch Olivier Lazzaris  
Adc Vincent Meunier  
Sch Sébastien Delunsch  
Cpl David Landwerlin  
Adc Ahmed Faouzi  
Adj Johann Lipp  
Sch Jocelyn Demange  
Cpl Kevin Morel  
Sch Fabrice Oswald  
Sch Jonathan Trost  
Sap 1 Lionel Dessertenne

Rue du vieil Armand  
7/10/2020  
4 récipiendaires

Adc Damien Oudot  
Adj Cyrille Schmidlin  
Cpl David Landwerlin  
Adc Eric Meyer

Retour sur les interventions





## Sapeurs-pompiers volontaires, vous êtes prioritaires à l'accès au logement Territoire habitat



Dans le cadre d'une convention signée entre Territoire habitat et le SDIS 90, en décembre 2016, la priorité à l'accès au logement est donnée aux sapeurs-pompiers volontaires, pour une meilleure proximité avec leurs centres de secours.

### Cette priorité est un véritable plus à notre engagement !

Le sapeur 1<sup>ère</sup> classe Geoffrey Girard, sapeur-pompier volontaire de 24 ans, engagé au centre de secours de Delle, a signé le bail de son logement Territoire habitat, à Delle, mi-avril 2021.

*ligne, en précisant bien que j'étais sapeur-pompier et que ma résidence devait être dans la commune de mon centre de secours où je suis engagé depuis 7 ans. Aujourd'hui, je suis à 4 minutes de ma caserne et à proximité de mon travail où j'exerce le métier de mécanicien en montage industriel à Morvillars.*

« Je suis très heureux d'avoir été retenu pour cet appartement F2 avec terrasse et je vous avoue que je n'y croyais pas. J'étais locataire auparavant chez un loueur privé et quand j'ai appris que ce logement était libre, j'ai immédiatement postulé en

*J'encourage tous les sapeurs-pompiers volontaires à faire cette démarche, car cette priorité est un véritable plus à notre engagement ! »*

Cette convention décline sur le plan local la convention-cadre nationale de soutien à la politique de développement du volontariat, du 21 juillet 2015, chez les sapeurs-pompiers qui elle-même reprend un des objectifs de l'engagement national pour le volontariat du 11 octobre 2013 : « Permettre aux sapeurs-pompiers volontaires, au titre de leur engagement, un accès privilégié aux logements sociaux situés à proximité de leur centre de secours. »

### SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES, VOUS ÊTES PRIORITAIRES !

Enregistrez votre demande de logement en ligne

Pour un logement au plus proche de votre caserne ou centre de secours



Rendez-vous sur [WWW.TH90.FR](http://WWW.TH90.FR)



### Plus besoin de vous déplacer,

Vous pouvez :

#### Suivre chaque étape de l'enregistrement :

- Renseignez dans l'onglet compléments de la demande, observations : Sapeur-pompier volontaire
- Un mail vous sera envoyé à chaque étape de l'enregistrement de votre demande.
- Facilité de modifier ou ajouter des documents.
- Une fois votre dossier enregistré vous recevrez l'attestation d'enregistrement.

#### Suivre le traitement de votre demande :

- Consulter, modifier et mettre à jour vos informations.
- Renouveler tous les ans votre dossier.
- Suivre les événements.

*En tant que sapeur-pompier volontaire, la commission d'attribution des logements (CALEOL) sera informée du caractère spécifique de votre demande.*

### Simple et Rapide,

Vous aurez seulement besoin :

D'un ordinateur, smartphone ou tablette

D'un numéro de téléphone

D'une adresse mail

D'un numéro de Sécurité Sociale

D'une pièce d'identité du demandeur et du co-demandeur (RECTO-VERSO)